

Édito

Quel avenir pour le Coderpa ?

Créé par un décret du 4 août 1982, le Coderpa, comité départemental à caractère consultatif, a fonctionné sous tutelle préfectorale jusqu'en 2005. La loi du 13 août 2004 en a fait une instance placée auprès du président du Conseil Général, sans personnalité juridique propre, mais disposant de moyens matériels et d'une liberté fonctionnelle qui dans le département du Bas-Rhin donnent entière satisfaction.

Le Coderpa 67 termine son mandat triennal, après trois années de travail soutenu dans les commissions spécialisées et en assemblée plénière, au moment où l'Etat annonce un "projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement". Un texte très dense assorti d'un "rapport de restitution de la concertation" à caractère explicatif.

Le projet gouvernemental est bâti sur le concept de "perte d'autonomie" qui induit des institutions communes aux personnes âgées et aux personnes handicapées. D'où la création de "Maisons Départementales de l'Autonomie" comme à Strasbourg.

La gouvernance des politiques de l'autonomie sera ainsi organisée :

Sur le plan national : un "Haut Conseil de l'Age".

Sur le plan local : un "Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie" qui pourra siéger en formation plénière ou spécialisée. Ce CDCA comprend au moins deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes handicapées. Au sein de chaque formation, il est constitué plusieurs collèges dont au moins l'un représentant les usagers et l'autre les institutionnels dont des représentants de la "Conférence des financiers de la prévention de la perte d'autonomie".

Quel avenir pour le Coderpa ? Dans la logique de la nouvelle architecture, la formation spécialisée personnes âgées est appelée à le remplacer.

André Vierling
Secrétaire général du Coderpa

Sommaire

- 2 Prévention de l'isolement des personnes âgées vivant à domicile
- 3 Exposition collective
- 4 Comment fait-elle pour vivre ?

■ Prévention de l'isolement des personnes ■ âgées vivant à domicile

Le Groupement d'Intérêt Public Alsace-Gérontologie vient de livrer un important rapport* traitant particulièrement du préoccupant problème de l'isolement des personnes âgées vivant à domicile.

Sont présentées ci-dessous quelques-unes des préconisations en vue de la lutte contre l'isolement susceptibles d'être développées au plan local, notamment avec l'appui du GIP :

- sensibiliser le grand public sur la nécessité de favoriser la solidarité entre générations,
- sensibiliser le grand public sur les aspects de la prévention concernant le physique mais aussi ceux concernant le moral,
- organiser des manifestations sur le thème "prévention et qualité de vie",
- organiser la formation des bénévoles qui interviennent à domicile,
- former à l'utilisation d'internet et des nouvelles technologies
- repérer les personnes ayant un réseau relationnel très limité dès les premières années de la retraite,
- repérer les personnes n'ayant pas de famille à proximité,
- entourer les nouveaux veufs, les nouvelles veuves,
- veiller au maintien, voire au développement des relations de voisinage,
- favoriser des fêtes ou des événements susceptibles d'attirer les personnes âgées mais aussi les membres de leur famille,
- encourager les personnes âgées à fréquenter des associations,



- offrir aux retraités la possibilité de participer à des activités d'utilité sociale, de devenir bénévole,
- développer un réseau de relations téléphoniques périodiques,
- développer les relations intergénérationnelles,
- développer l'accompagnement à l'extérieur des personnes qui en ont besoin,
- faciliter le maintien à domicile et l'envie de recevoir par des aides à l'entretien, à l'adaptation et à l'accessibilité du logement,
- créer de nouvelles formes d'habitat pour personnes âgées,
- faciliter les déplacements, notamment les transports à la demande (TAD),
- aménager l'espace public,
- favoriser l'implantation de commerces de proximité ou de relais d'achat, aide au déplacement,
- développer une coordination municipale des actions d'animation et de prévention,
- communiquer sur "oser demander", "oser déranger". Et qui ?
- développer les visites à domicile.

* Enquête "Bien vieillir en Alsace – Prévention de l'isolement chez les personnes âgées vivant à domicile" menée par le GIP et quatre communes bas-rhinoises avec le concours de l'Institut de démographie, de l'unité mixte de recherche 7363 SAGE et du centre d'études et de recherches sur l'intervention sociale de l'Université de Strasbourg avec l'appui financier de grandes institutions dont la Carsat et le Coderpa 67.

Cette enquête est reproductible et fait partie du programme n°7 du GIP "Sensibilisation gérontologique des élus".

Professeur Claude Régnier et Danielle Weber

CONTACT

Danielle Weber, chargée de mission Alsace-Gérontologie
danielle.weber.gipagf@wanadoo.fr

Exposition collective



L'artiste-peintre **Nanou Parent** qui dirige les ateliers d'arts plastiques des maisons de retraite de Schirmeck, Lutzelhouse et Rothau, propose à toutes les autres maisons de retraite de participer à une exposition collective dans la galerie de la maison de retraite de Schirmeck: le thème serait "**la Paix**" sous toutes les formes, tableaux, sculptures, montages en 3d avec de la récup, photographies ou autres. Toutes les œuvres y seront exposées durant tout le mois de septembre.

En effet, le 21 septembre correspond à la **journée mondiale de la paix**. Une rencontre artistique entre les pensionnaires pourrait être organisée en fin du mois de septembre pour le décrochage, par exemple. Une couverture médiatique est prévue afin de pérenniser cette action.

Si cette initiative vous intéresse, veuillez contacter Nanou au **03 88 97 23 21** ou par mail : nanou.parent@laposte.net



Comment fait-elle pour vivre ?

La "Commission Ressources" du Coderpa a souhaité publier un exemple de précarité, encore que ce cas ne soit sans doute pas le plus misérable. Il s'agit d'une retraitée, mère de trois enfants, veuve depuis quelques années.

Madame X a une carrière professionnelle de 10 ans. Après s'être mariée, elle eut 3 enfants. Cette femme s'est consacrée à sa famille. Aujourd'hui, elle voudrait gâter ses petits-enfants, mais malheureusement le quotidien la fait vite revenir à la dure réalité.

RESSOURCES DE MADAME X

(Veuve - 3 enfants)

Retraite de Base + Réversion.....	610€
Retraite complémentaire (réversion).....	257€
Retraite complémentaire personnelle.....	31€
Caf complément (3 enfants).....	107€
Total revenu.....	1.005€

CHARGES DE MADAME X

Loyer + charge de base.....	450€
Electricité	30€
Téléphone	28€
Eau 100/6	16€
Chauffage 1000/12	83€
Poubelle 49/6	8€
Total frais fixe mensuel	615€

Reste à vivre de Madame X : 1005 - 615 = **390€**
Ce qui représente par jour (mois de 30 jours) **13€**

Sans commentaire.

Georges BLAES



Contact